

## Déclaration de Pierre Werner à la Chambre des Députés sur l'ajustement des cours pivot dans le Système monétaire européen (Luxembourg, 22 mars 1983)

**Légende:** Cette déclaration de Pierre Werner, ministre d'État et président du gouvernement luxembourgeois, à la Chambre des Députés le 22 mars 1983, traite des circonstances monétaires de l'époque, de l'importance de l'accord du 21 mars 1983 sur l'ajustement des cours pivot dans le Système monétaire européen (SME) et de l'impact de cet ajustement sur l'économie européenne.

**Source:** "Déclaration de Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, à la Chambre des Députés le 22 mars 1983 sur «l'ajustement des cours-pivot dans le SME du 21 mars 1983»" dans Bulletin de documentation. Luxembourg : dir. de publ. Service Information et Presse-Ministère d'État. 4 avril, n° 3/1983, pp. 26-28. Archives familiales Pierre Werner, Luxembourg.

**Copyright:** (c) Service Information et Presse du Gouvernement luxembourgeois

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/declaration\\_de\\_pierre\\_werner\\_a\\_la\\_chambre\\_des\\_deputes\\_sur\\_l\\_ajustement\\_des\\_cours\\_pivot\\_dans\\_le\\_systeme\\_monetaire\\_europeen\\_luxembourg\\_22\\_mars\\_1983-fr-da1f40d7-8ca9-4cd5-9c39-e82442ad98b5.html](http://www.cvce.eu/obj/declaration_de_pierre_werner_a_la_chambre_des_deputes_sur_l_ajustement_des_cours_pivot_dans_le_systeme_monetaire_europeen_luxembourg_22_mars_1983-fr-da1f40d7-8ca9-4cd5-9c39-e82442ad98b5.html)

**Date de dernière mise à jour:** 20/10/2014

## La réunion du Conseil Européen à Bruxelles

Le Conseil Européen s'était réuni à Bruxelles les 21 et 22 mars 1983, en présence des chefs d'Etat et de Gouvernement des pays membres de la Communauté européenne. Le Grand-Duché y était représenté par Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, et Madame Colette Flesch, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères.

Le Conseil Européen était précédé le 19 mars à Bruxelles d'une réunion des Ministres des Finances des Communautés européennes à laquelle avaient pris part le Président du Gouvernement, Monsieur Pierre Werner, et le Ministre des Finances, Monsieur Jacques Santer.

C'est peu avant le début du Conseil Européen que les Ministres des Finances avaient abouti le 21 mars à un accord sur un ajustement des cours-pivot au sein du Système Monétaire Européen.

Nous reproduisons ci-après d'une part la déclaration faite à la Chambre des Députés par le Président du Gouvernement, Monsieur Pierre Werner, le 22 mars, dès son retour à Luxembourg, sur l'importance de l'accord sur l'ajustement des cours-pivot dans le SME, et d'autre part les conclusions de la Présidence sur les travaux du Conseil Européen et les conclusions du Conseil sur le Moyen-Orient.

Rappelons que le Conseil Européen était placé sous la présidence de Monsieur Helmut Kohl, Chancelier de la République Fédérale d'Allemagne, en sa qualité de président en exercice du Conseil et de la coopération politique européenne.

### **Déclaration de Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, à la Chambre des Députés le 22 mars 1983 sur «l'ajustement des cours-pivot dans le SME du 21 mars 1983»**

#### *I. La situation avant le 19 mars 1983*

Pour bien comprendre les événements monétaires qui ont marqué ce week-end du 19 mars, il est utile de rappeler brièvement quelques éléments clef qui ont caractérisé la situation dans le système monétaire européen durant les derniers mois.

Ainsi après une période de calme en été et en automne 1982, de nouvelles tensions sont survenues vers la fin de l'année. Elles ont porté dans un premier temps sur le franc français et au fur et à mesure où les expectatives d'un réaligement des cours pivot se renforçaient, elles ont affecté également le franc belge et partant notre propre monnaie.

Il convient de reconnaître que le comportement des opérateurs s'est fondé sur le fait d'une part que la

République Fédérale d'Allemagne et la Hollande ont connu une baisse accélérée de leurs taux d'inflation et des excédents considérables dans leur commerce extérieur, alors que d'autre part tous les autres pays membres du SME ont continué à éprouver des difficultés tant sur le plan de l'inflation que dans leurs comptes avec l'étranger, et dans certains cas les déséquilibres se sont même fortement accentués. Pour la Belgique les signes d'un renversement des tendances sont perceptibles, mais le redressement sera graduel. Vous connaissez la situation du Grand-Duché, dans ses forces et ses précarités.

Face à cette situation, caractérisée par une convergence qui tarde, il aurait été indiqué de procéder pour certaines monnaies à un ajustement modéré des cours pivot au début de cette année. Malheureusement les échéances électorales importantes en Allemagne et en France et les polarisations politiques importantes dans ces deux pays ont paralysé une action à froid qui aurait été indiquée sur le plan monétaire et qui par ailleurs aurait été parfaitement compatible avec le fonctionnement normal du système tel qu'il est expressément prévu par les règles qui le gouvernent.

On ne peut que déplorer cette dramatique politique et il convient d'espérer que le souvenir du 19, 20 et 21 mars 1983 incitera tous les participants au Système Monétaire Européen de revenir à une sérénité qui est indispensable pour assurer à terme non seulement sa survie et son bon fonctionnement, mais encore son développement et son renforcement ultérieur.

#### *II. Le réajustement du 21 mars 1983*

C'est sur cette toile de fond que les Ministres et leurs experts se sont réunis samedi passé à un moment où la spéculation avait atteint son paroxysme et où elle avait fini par affecter sous une forme exacerbée toutes les monnaies du système, à la hausse pour le mark et le florin et à la baisse pour toutes les autres monnaies.

Les négociations ont été très difficiles et, dans un premier temps, même politiquement passionnées comme la presse a pu le rapporter. En particulier, la position des pays qu'on appelle les petits pays, était très délicate et soumise à de fortes pressions d'ordre essentiellement politique. D'aucuns en effet ont tenté, à tort d'ailleurs de leur faire endosser la lourde responsabilité de faire éclater le système.

Si le résultat de cette difficile négociation peut néanmoins être considéré comme très satisfaisant, il convient d'imputer une très large part du mérite au Président en exercice, à savoir au Ministre des Finan-



ces de la RFA, qui, avec patience et lucidité, a réussi à faire prévaloir la modération et les intérêts à terme de la Communauté dans son ensemble.

Quels sont ces résultats et comment convient-il de les interpréter ?

Le communiqué final et la presse font état d'une série de dévaluations et de réévaluations:

#### Réévaluation

du DM . . . . .	+5,50%
du florin . . . . .	+3,50%
de la couronne danoise . . . . .	+2,50%
du franc belge et lux. . . . .	+1,50%

#### Déévaluation

du franc français . . . . .	-2,50%
de la livre irlandaise . . . . .	-3,50%
de la lire italienne . . . . .	-2,50%

En fait, il convient d'analyser le résultat comme une redéfinition de la grille des cours pivot et des cours d'intervention.

Cette analyse donne les résultats suivants:

Les changements qui ont été décidés ont porté sur un écart de 9 pour cent entre la monnaie la plus forte, le mark et la monnaie la plus faible, la livre irlandaise. Au bas de cette fourchette on retrouve, avec un écart de 8 pour cent par rapport au mark, le franc français et la lire italienne. Le franc luxembourgeois et belge occupe une position médiane, et même un peu supérieure à la moyenne de la fourchette, avec un écart de 4 pour cent par rapport au mark et de +5 pour cent par rapport à la livre irlandaise. La couronne danoise et le florin hollandais se situent à 3 respectivement à 2 pour cent du mark.

Quel est l'impact de ces résultats pour notre économie ?

En ce qui concerne l'indice des prix à la consommation, l'effet combiné des dévaluations du franc français et de la lire et de la réévaluation légère du florin et de celle un peu plus sensible du mark pourra se traduire par un impact de moins de 0,2 pour cent en hausse. Cet effet est infime. Il affectera marginalement la baisse de l'inflation qui est en train de s'amorcer.

En ce qui concerne le taux de change effectif de notre monnaie par rapport à nos partenaires commerciaux, il est affecté d'une baisse de 0,2 pour cent. Ce chiffre est le résultat d'une arithmétique complexe, qui repose sur de nombreuses hypothèses et simplifications et qu'il convient par conséquent de juger avec une grande prudence. En fait le chiffre de 0,2 pour cent reste dans la marge d'erreur statistique et en pratique on peut dire que notre taux de change effectif, ou encore notre compétitivité moyenne par rapport à nos concurrents, n'a pas changé.

Enfin il convient de regarder avec attention la position de notre franc par rapport à l'ECU. En effet, après la dévaluation unilatérale et forcée de notre monnaie en février 1982, une bonne partie des experts et de l'opinion publique se sont ralliés à l'idée d'accrocher la parité de notre franc à l'ECU. En ou-

tre les formes d'épargne en ECU ont connu un essor considérable ces derniers temps.

Le cours pivot du franc réglementé par rapport à l'ECU était de 44,970 avant l'ajustement monétaire de ce weekend et il est de 44,366 après ajustement. En d'autres termes le cours pivot du franc luxembourgeois s'est réévalué de 1,3 à 1,4 pour cent par rapport à l'ECU. On constate la même tendance sur l'ECU libre qui compte pour l'épargne en ECU. Le cours moyen de l'ECU libre était de 47 francs vendredi; aujourd'hui les indications recueillies auprès de quelques banques de la place actives dans ce marché, situent le cours moyen de l'ECU financier aux alentours de 46,20 à 46,30 francs. Ici encore on constate une légère réévaluation du franc financier par rapport à l'ECU. Il serait néanmoins exagéré d'accorder trop de poids à ces écarts marginaux. En fait on peut constater que la parité de notre franc par rapport à l'ECU reste pratiquement stable et que dans la mesure où il y a mouvement, c'est à la hausse.

Enfin il est important de relever un élément, qui tout en n'ayant qu'un lien indirect avec le réaligement qui vient d'être décidé, est d'une grande importance pour la sidérurgie et partant pour notre économie. Les Ministres des Finances sont en effet tombés d'accord pour inviter les pays membres d'agir en sorte que les prix de l'acier après le réajustement soient adaptés sans délai aux prix d'orientation communautaires exprimés en ECU. Cette importante mesure d'accompagnement tend à neutraliser les effets du réajustement monétaire sur le marché de l'acier. A ce titre elle protège la position de notre sidérurgie contre la concurrence des pays dont les monnaies ont dévalué.

### III. Est-ce que ce réajustement s'inscrit dans la politique décidée en commun avec la Belgique le 18 décembre 1982 ?

Lors de leur rencontre du 18 décembre 1982 à Luxembourg les gouvernements luxembourgeois et belge avaient décidé de poursuivre une «politique économique et financière permettant de maintenir le franc dans le camp des monnaies les plus stables».

Les monnaies les plus stables sont le mark et le florin. Dans les circonstances actuelles le Gouvernement néerlandais a jugé qu'il convenait de décrocher de 2 pour cent par rapport au mark allemand, alors que depuis 1979 les cours pivot croisés des deux monnaies n'avaient pas changé et que les Pays-Bas ont un taux d'inflation qui approche 3 pour cent et un excédent de plus de 10 milliards de florins dans leurs comptes avec l'étranger en 1982.

L'écart entre le franc luxembourgeois et le franc belge d'une part et le florin d'autre part a été limité à 2 pour cent lors de ce dernier ajustement.

Dans ces circonstances l'engagement politique du 18 décembre 1982 a été appliqué avec rigueur et réalisme. Il convient en effet de bien se rendre compte de ce qui est faisable et de ce qui relève de la réverie.

Dans ce contexte il convient d'ajouter une remarque qui explique le fait que la couronne danoise s'apprécie de 1 pour cent par rapport au franc, alors que



par le passé la position de la couronne était souvent un peu plus faible. Cette décision du Gouvernement danois en place depuis septembre 1982, s'inscrit dans une politique d'une grande rigueur qui comporte entre autres une réduction sensible des prestations sociales et une suspension totale de l'indexation des revenus jusque'en 1985.

#### IV. Le fonctionnement de la concertation

Les réunions des 19, 20 et 21 mars ont été un moment difficile et même dangereux pour la cohésion de la Communauté, voire même son existence.

Dans ces conditions on ne peut que se féliciter de l'excellent fonctionnement de la concertation avec notre partenaire belge qui a tenu un large compte de nos avis et par delà au sein du Benelux et du groupe des pays qu'on appelle les petits pays.

C'est grâce à cette entente que dans un premier temps il a été possible de bien résister à des pressions politiques massives exercées notamment par tel ou tel pays et dans un deuxième temps d'apporter une contribution constructive à un compromis qui, s'il est accompagné de politiques économiques et budgétaires adéquates dans tous les pays, a une chance sérieuse d'être viable sur le plan monétaire.

Dans l'immédiat en tout cas je suis informé que les marchés de change d'aujourd'hui ont ratifié le taux pivot du franc belge, tel qu'il découle des accords.

#### Les conclusions de la Présidence sur les travaux du Conseil européen

##### *La situation économique et sociale*

Le Conseil européen a examiné la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie d'ensemble de la Communauté pour restaurer la stabilité économique, encourager les activités productives et contribuer à créer un climat d'expansion des marchés sans relancer l'inflation et parvenir ainsi à créer des emplois durables, et à rendre possible l'examen de la question du temps de travail.

Il convient en particulier que tous les Etats membres et la Communauté prennent à présent des mesures efficaces pour améliorer la situation de l'emploi des jeunes. Il prend acte de l'intention de la Commission de présenter des propositions concrètes et invite le Conseil à faire rapport au Conseil européen de juin sur les progrès accomplis au niveau tant national que communautaire.

Le Conseil européen accueille favorablement le rapport du Conseil «Affaires générales» sur la mise en œuvre des objectifs prioritaires qu'il avait arrêtés lors de sa réunion du mois de décembre 1982 à Copenhague.

En ce qui concerne le marché intérieur, le Conseil européen prend acte des progrès accomplis. Il souligne la nécessité de prendre des décisions d'ici le mois de juin dans tous les domaines prioritaires tels qu'ils ont été définis à Copenhague. Le Conseil européen note avec satisfaction que le programme de travail du Conseil comporte les domaines de l'assurance et d'autres services.

Il demande que le Conseil se prononce avec le même degré de priorité sur les propositions de la Commission concernant le renforcement des instruments de la politique commerciale extérieure commune.

Le Conseil européen note que de nouvelles décisions concrètes doivent également être prises d'ici la réunion du Conseil européen du mois de juin dans les domaines de la politique énergétique, de la recherche et de la politique en matière de développement.

Il invite le Conseil (ECO/FIN) à poursuivre ses travaux concernant le développement des investissements.

Le Conseil considère que le développement de la capacité productive de l'industrie européenne dans les conditions exigées par la compétitivité internationale doit constituer un impératif majeur pour la Communauté.

Il note que la Commission fera dans un proche avenir des propositions permettant d'établir de meilleures conditions de développement pour les nouvelles technologies de l'information, les télécommunications et la biotechnologie.

Le Conseil européen a examiné un certain nombre de domaines spécifiques pour lesquels une action commune plus efficace est requise d'urgence:

- Il convient que la reconnaissance mutuelle des diplômes constitue un pas important en vue de créer des conditions satisfaisantes pour l'exercice d'un certain nombre de professions.
- Le Conseil européen invite les ministres de l'Education à accélérer le déroulement de leurs travaux afin de créer les conditions nécessaires pour obtenir des résultats tangibles dans ce domaine.
- Le Conseil européen invite en outre le Conseil à poursuivre plus rapidement l'examen d'un certain nombre de propositions de directives concernant le droit d'établissement et la libre prestation des services afin que ces travaux soient menés à bonne fin le plus rapidement possible.
- Le Conseil européen convient que les dommages causés à l'environnement forestier par les pluies acides nécessitent d'urgence une action conjointe efficace. Il invite donc le Conseil à examiner rapidement, et d'une manière positive, les propositions que la Commission a annoncées en vue de prendre des mesures aussi bien au niveau communautaire que dans le cadre de la Commission économique pour l'Europe. Il demande au Conseil de faire un rapport intérimaire sur cette question en vue de sa réunion de juin.
- Le Conseil européen demande au Conseil d'accélérer la mise en œuvre d'une politique communautaire des transports; il convient à cet égard, dans le cadre de la prise de décisions relatives au marché intérieur, d'accorder une attention particulière à l'amélioration des formalités aux frontières.

Le Conseil européen souligne l'importance de progrès décisifs en vue de la mise en œuvre positive



de sa stratégie de l'emploi. Le Conseil devrait contribuer à un dialogue constructif sur ce point entre lui et l'Assemblée européenne.

#### *Le sommet économique de Williamsburg de mai 1983*

Le Conseil européen invite le Conseil à préparer, en vue du sommet économique de Williamsburg, des positions communautaires qui permettront à la Communauté d'apporter une contribution substantielle aux efforts visant à assurer que le redressement de l'économie internationale, qui s'amorce et qui revêt une importance particulière pour les pays en développement, soit étayé par des politiques concertées des participants au sommet. A cet égard le Conseil européen attache une grande importance au maintien et au renforcement ultérieur du commerce mondial y compris les échanges avec le tiers monde, en tant que partie intégrante d'une politique destinée à créer un climat favorable aux possibilités de vente sans relancer l'inflation.

Il estime en particulier qu'un véritable dialogue entre l'Europe et les Etats-Unis sur les échanges de produits agricoles ne peut être maintenu que sur la base du respect mutuel des accords conclus à l'issue du Tokyo Round.

Le Conseil européen estime que la diminution des prix du pétrole contribue de manière positive au redressement de l'économie mondiale à condition que cette évolution et ses conséquences puissent être maîtrisées. Il importe également que des mesures soient prises pour empêcher que cette évolution ne compromette la poursuite fructueuse des efforts déployés en vue de permettre des économies d'énergie et la mise en valeur de sources d'énergie.

#### *Elargissement*

Le Conseil européen a pris acte du rapport du Conseil (Affaires générales) concernant l'état des travaux sur l'inventaire présenté par la Commission et sur les négociations avec l'Espagne et le Portugal. Il demande au Conseil de poursuivre ses travaux afin que des décisions équilibrées puissent être prises.

Le Conseil européen est convaincu que des progrès importants devraient être accomplis maintenant dans les négociations avec l'Espagne et le Portugal et demande au Conseil de mettre tout en œuvre à cette fin.

Le Conseil européen espère que le Conseil (Affaires générales) sera en mesure de faire état, avant le mois de juin, de progrès substantiels réalisés sur les questions traitées dans l'inventaire et dans les négociations avec l'Espagne et le Portugal.

Le Conseil européen a l'intention de faire le bilan de la situation des négociations sur l'élargissement lors de sa prochaine réunion et de donner des orientations politiques en vue de l'achèvement des négociations.

Le Conseil européen a pris acte des débats qui ont eu lieu sur l'aménagement du régime applicable à certains produits agricoles méditerranéens.

Après avoir réexaminé le dossier, il réaffirme que des décisions appropriées devraient être prises afin

de permettre à la Communauté de faire de nouveaux progrès dans les négociations en vue de l'adhésion de l'Espagne et du Portugal.

C'est pourquoi le Conseil européen demande au Conseil des ministres de l'Agriculture d'arrêter les décisions nécessaires dès que possible en tenant compte des éléments suivants:

■ Dans le secteur de l'huile d'olive, une longue période de transition doit être prévue.

■ Dans le secteur des fruits et légumes, des compromis devraient être recherchés sur la base des propositions de la Commission, complétées par des dispositions assurant le maintien des courants d'échanges traditionnels avec les pays tiers et garantissant le respect de la libre circulation des marchandises.

Le Conseil européen exprime sa conviction que chaque Gouvernement doit être prêt à faire un pas dans la direction des autres pour dégager la voie à un compromis d'ensemble.

#### *Ressources financières de la communauté et problèmes connexes*

Le Conseil européen prend acte du rapport sur l'état des travaux concernant la communication de la Commission sur le financement futur de la Communauté. Le Conseil européen prend acte en outre de l'intention de la Commission de présenter le plus rapidement possible des propositions spécifiques. Il espère que ces propositions tiendront compte de l'évolution des politiques communautaires, des problèmes liés à l'élargissement, des déséquilibres budgétaires, ainsi que de la nécessité de renforcer la discipline budgétaire. Il invite le Conseil (Affaires générales) à examiner ces propositions et à soumettre ses conclusions au Conseil européen de juin.

Le Conseil européen convient que ce rapport contiendra également des conclusions portant sur la «solution ultérieure» conformément à l'engagement pris par les ministres des Affaires étrangères le 25 mai et le 26 octobre 1982 au sujet de la compensation à accorder au Royaume-Uni. Les chiffres qui en découleront pour 1983 seront inscrits au projet de budget de la Communauté pour 1984.

#### **Conclusions du Conseil européen sur le Moyen-Orient**

Le Conseil européen a examiné la situation au Moyen-Orient, y compris au Liban, ainsi que le conflit entre l'Iran et l'Irak.

\* \*

Les Dix sont profondément préoccupés par l'absence persistante de progrès sur la voie de la paix entre Israël et ses voisins arabes. Ils sont convaincus que toutes les parties doivent saisir l'occasion qui leur est offerte actuellement d'atteindre les deux objectifs les plus urgents: le retrait de toutes les forces étrangères du Liban et une reprise des négociations en vue de parvenir à un règlement de paix global.

Les Dix réaffirment leur soutien à l'Etat souverain et indépendant du Liban et à son gouvernement, qui devrait de toute urgence pouvoir rétablir sans restric-

tions son autorité sur l'ensemble de son territoire. Cela nécessite le retrait à bref délai des forces israéliennes, syriennes et de l'OLP. Les Dix soutiennent les efforts déployés par les Etats-Unis pour atteindre cet objectif. Ils lancent un appel à toutes les parties concernées pour qu'elles concluent rapidement les négociations. Ils continuent à soutenir le rôle de maintien de la paix des forces des Nations unies et des forces multinationales au Liban.

Les principes qui inspirent la conception des Dix au sujet des négociations de paix globales et qui ont été exposés dans plusieurs déclarations antérieures restent valables. Une paix durable ne peut être construite que sur le droit à une existence sûre pour tous les Etats de la région, y compris Israël, et sur la justice pour tous les peuples, y compris le droit à l'autodétermination du peuple palestinien avec tout ce que cela implique. Ces droits doivent être mutuellement reconnus par les parties elles-mêmes. Toutes les parties concernées devront participer aux négociations, y compris le peuple palestinien, et l'OLP devra y être associée. La force ou la menace de la force doivent être abandonnées par tous.

L'initiative du 1<sup>er</sup> septembre 1982 du Président Reagan a montré une voie vers la paix, et le sommet arabe qui s'est tenu à Fez a révélé une disposition dans ce sens. Il s'agit à présent de dépasser le stade des déclarations de principe et de trouver les moyens de concilier et de mettre en œuvre les différentes propositions de paix. Les conclusions de la récente réunion du Conseil national palestinien peuvent et devraient contribuer au processus de paix. Les Dix se félicitent par conséquent des discussions entre la Jordanie et l'OLP. Le peuple palestinien et l'OLP devraient saisir l'occasion qui leur est maintenant offerte en se prononçant en faveur de négociations de paix. Cela constituerait un progrès important et les Dix espèrent que toutes les parties concernées y répondront de manière constructive.-

Les Dix font appel aux Etats arabes pour qu'ils jouent ce rôle en apportant leur soutien à ceux qui cherchent à répondre, par des moyens politiques, aux exigences du peuple palestinien.

Les efforts déployés par les Etats-Unis continueront à être indispensables en vue de créer les conditions permettant aux négociations de commencer.

Avant tout il est temps qu'Israël montre qu'il est prêt à engager de véritables négociations sur la base des résolutions 242 et 338 du Conseil de sécurité, en s'abstenant d'agrandir les implantations existantes ou d'en créer de nouvelles.

Ces implantations israéliennes sont contraires au droit international et constituent un obstacle majeur et de plus en plus grave aux efforts de paix.

Le Moyen-Orient est une région avec laquelle les Dix ont été pendant longtemps associés étroitement et à l'avenir de laquelle ils portent un grand intérêt. Ils ont l'intention de maintenir leurs contacts avec toutes les parties et de faire usage de leur influence pour encourager une évolution vers des compromis et des solutions négociées. Ils estiment que c'est cette attitude qui sert le mieux les intérêts des pays et des peuples de la région, des Dix eux-mêmes et de leurs relations mutuelles.

\* \*

Les Dix ont exprimé à nouveau leur préoccupation croissante devant la poursuite du conflit entre l'Iran et l'Irak qui constitue une menace de plus en plus grave à la sécurité et à la stabilité de la région.

Ils déplorent qu'aucune des initiatives de paix lancées jusqu'ici n'ait réussi à mettre fin aux combats. Ils lancent un appel au cessez-le-feu, à l'arrêt de toutes les opérations militaires, au retrait des forces jusqu'aux frontières internationalement reconnues et à la négociation d'un règlement juste et honorable, conforme aux résolutions du Conseil de Sécurité et acceptable pour les deux parties.